



CONTRAT

espace
valléen

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU HAUT-CHABLAIS

DOSSIER DE
CANDIDATURE
JUN 2021

www.cc-hautchablais.fr

CCHC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HAUT-CHABLAIS

SOMMAIRE

● INTRODUCTION

● PARTIE 1

LE TERRITOIRE DU HAUT CHABLAIS ET SES ENJEUX

P.05

- Présentation du territoire p.06
- La Communauté de communes du Haut-Chablais p.10
- Les enjeux stratégiques du territoire p.12

● PARTIE 2

LA STRATÉGIE TOURISTIQUE RÉACTUALISÉE

P.15

- Le tourisme dans le Haut Chablais p.16
- La stratégie touristique dans le cadre du Contrat Espace Valléen 2015-2020 p.38
- L'ambition touristique aujourd'hui p.40

● PARTIE 3

LE CONTRAT ESPACE VALLÉEN

P.43

- Le bilan du Contrat Espace Valléen 2015-2020 p.44
- La méthodologie mise en œuvre p.47
- Le périmètre choisi p.50
- Le choix du groupe 1 p.51
- Les constats issus de la démarche participative p.52
- Les principes de la candidature p.55
- Le plan d'actions p.56
 - Axe 1 : Mieux travailler ensemble p.56
 - Axe 2 : Accompagner des démarches pilotes p.57
 - Axe 3 : Structurer les filières p.59
 - Axe 4 : Se déplacer p.61
 - Un outil d'évaluation quantitatif et qualitatif du plan d'actions p.62
- Les modalités de pilotage du contrat p.63
- Les modalités d'articulation avec les autres échelles territoriales p.66
- Tableau du plan d'actions Espace Valléen Haut-Chablais p.68
- Les fiches actions p.70

INTRODUCTION

Le Commissariat du massif des Alpes (CGET Alpes), la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Europe se sont engagés depuis 2007 auprès des territoires alpins dans leur stratégie de diversification touristique à travers le programme Espaces Valléens. L'objectif de la démarche est de développer la fréquentation toute l'année grâce à une offre adaptée aux clientèles et basée sur la découverte des patrimoines naturels et culturels de chacune des destinations. Le programme 2^e génération a été centré sur la saison estivale ainsi que les ailes de saison.

Les objectifs poursuivis par la nouvelle programmation confortent ceux de la génération précédente.

La Communauté de Communes du Haut-Chablais, sur la période 2015-2020, a bénéficié du programme Espaces Valléens, qui lui a permis de diversifier l'offre touristique en confortant le tourisme d'été et d'intersaison.

Elle souhaite candidater pour cette nouvelle génération de Contrats Espaces Valléens pour poursuivre les travaux engagés depuis 2015.

Fabien TROMBERT
Président de la Communauté
de Communes du Haut-Chablais

Néanmoins, la Communauté de Communes du Haut-Chablais a radicalement modifié son approche de la gouvernance des Espaces Valléens dans son organisation même, l'affectation d'un vice-président spécifique, la création d'un poste de collaborateur ad hoc et la consultation de l'ensemble des socioprofessionnels pour élaborer le dossier de candidature en témoignent.

Notre collectivité s'est donné l'ambition d'être au plus près d'eux pour les accompagner dans leurs démarches de qualification, de développement, d'adaptation et d'évolution en assurant **un rôle de facilitateur et coordinateur**.

La Communauté de Communes du Haut-Chablais s'est assurée de l'adhésion politique et économique des futurs maîtres d'ouvrage qu'ils soient privés ou publics.

Le plan d'actions du présent Contrat Espaces Valléens a vocation à conforter les ambitions touristiques du territoire pour permettre aux destinations touristiques et ses acteurs d'imaginer la « Montagne de demain ». 4 axes ont été identifiés :

- travailler ensemble,
- accompagner les démarches pilotes,
- structurer les filières,
- se déplacer.

Christophe MUTILLOD
Vice-Président en charge
de l'Économie et du Tourisme

PARTIE 1



● Vue sur la chaîne du Mont-Blanc depuis le sommet du Mont-Chéry (1 826 m) - Les Gets.

LE TERRITOIRE DU HAUT-CHABLAIS ET SES ENJEUX

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

HAUT-CHABLAIS DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, 309 KM², SE SITUE
DANS LA VALLÉE D'AULPS, DANS LE CHABLAIS FRANÇAIS.
ELLE COMPORTE SUR SON TERRITOIRE UNE PARTIE
D'UN DES PLUS GRANDS DOMAINES SKIABLES AU MONDE
« LES PORTES DU SOLEIL ».

Entre le lac Léman et le Pays du Mont-Blanc, le Haut-Chablais se caractérise par des espaces montagneux, pastoraux, forestiers et touristiques avec des massifs séparés par des vallées relativement profondes : la Vallée d'Aulps et la Vallée du Brevon.

Le territoire s'organise autour de 15 communes de montagne sur 309,28 km², répartis sur 2 vallées (470 m à 2490 m d'altitude).

Il bénéficie de la desserte long-courrier des aéroports de Genève et Lyon. Le territoire est traversé par le GR5 qui relie le lac Léman à la Méditerranée.

L'atout essentiel de ce territoire réside dans son environnement naturel qui se prête tout particulièrement à la pratique d'activités de plein air variées toutes saisons.

Pour ce territoire, dans un contexte de pression foncière accrue, l'un des enjeux consiste à accompagner ce développement, tout en préservant les espaces naturels.

* INSEE du 16 juillet 2015.



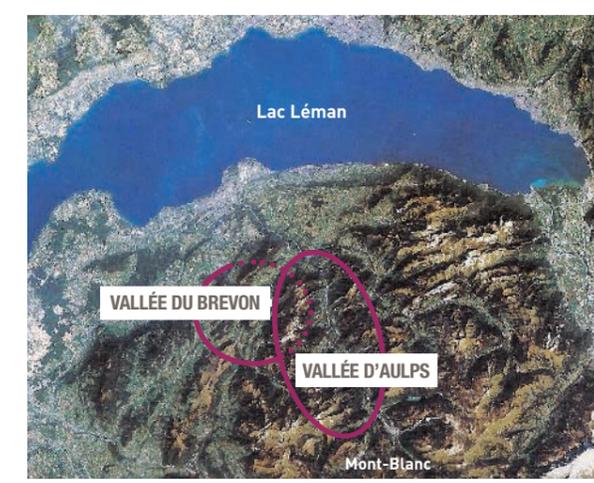
La partie orientale du Haut-Chablais offre une gamme complète de stations de ski qui culminent à plus de 2300m à AVORIAZ, avec les Hauts-Forts (2466m). Cette dernière constitue le pivot central d'un ensemble de stations savoyardes depuis LES GETS et MORZINE reliées au domaine skiable franco-suisse des PORTES DU SOLEIL.

Identifiées comme de « grandes stations », elles sont de véritables marques commerciales et font office de locomotives économiques pour l'ensemble du territoire.

La partie occidentale du Haut-Chablais est dans l'ensemble moins élevée, les sommets sont moins tourmentés et s'ouvrent vers le sud, en direction du lac Léman par une série de petites vallées parallèles et verdoyantes dont la Vallée du Brevon.

Les sommets sont moins élevés (1607m pour la montagne d'Hirmentaz), ils accueillent petites et moyennes stations dites « familiales », comme BELLEVAUX-HIRMENTAZ, BELLEVAUX - LA CHÈVRERIE - ROC D'ENFER et LULLIN - COL DU FEU.

Leurs atouts résident dans la qualité du paysage naturel et urbanistique, ainsi que dans la convivialité qui les animent ; plus sensibles aux aléas climatiques qui peuvent réduire l'enneigement, elles ont un rôle déterminant, en maintenant des activités dans des espaces souvent dépourvus d'autres ressources que le tourisme, et en constituant une offre alternative pour les touristes qui ne peuvent ou ne veulent pas accéder aux grandes stations.



UN TERRITOIRE DE MONTAGNE
AUTHENTIQUE AVEC SES VILLAGES ET STATIONS-VILLAGES

Le Haut-Chablais offre de magnifiques panoramas, des paysages grandioses, des sites naturels remarquables et une nature encore très préservée. Cet environnement exceptionnel est aussi très marqué par une présence humaine qui, de tout temps, a façonné et entretenu les paysages à travers une agriculture exploitant les alpages pour l'élevage. Si l'hiver, les alpages sont pris d'assaut par les skieurs, l'été, ils restent le domaine des troupeaux (*vaches, moutons, brebis*). Enfin, si les industries ne sont pratiquement pas présentes, de nombreux artisans, la plupart natifs de nos vallées, préservent un tissu économique relativement dense.

Vivantes et authentiques, nos vallées sont habitées toute l'année. L'habitat traditionnel (*modelé au fil des siècles tout à la fois par l'homme et par la montagne, regroupé en hameaux et villages*) et le tourisme sont bien maîtrisés (*les matériaux utilisés sont ceux trouvés sur place : le bois, la pierre, l'ardoise*), ils contribuent à l'authenticité de ce territoire.

Le territoire est composé de 2 vallées :

LA VALLÉE D'AULPS (*9 villages traditionnels et 2 communes d'altitude*): nichée dans un écrin de montagnes, les 9 villages ont su mettre en valeur leur patrimoine historique, religieux et naturel pour donner à cette vallée un intérêt touristique et patrimonial indéniable. Les 2 communes que sont Les Gets et Morzine-Avoriaz sont devenues un atout touristique majeur, notamment en hiver grâce à l'engouement pour les sports de glisse.

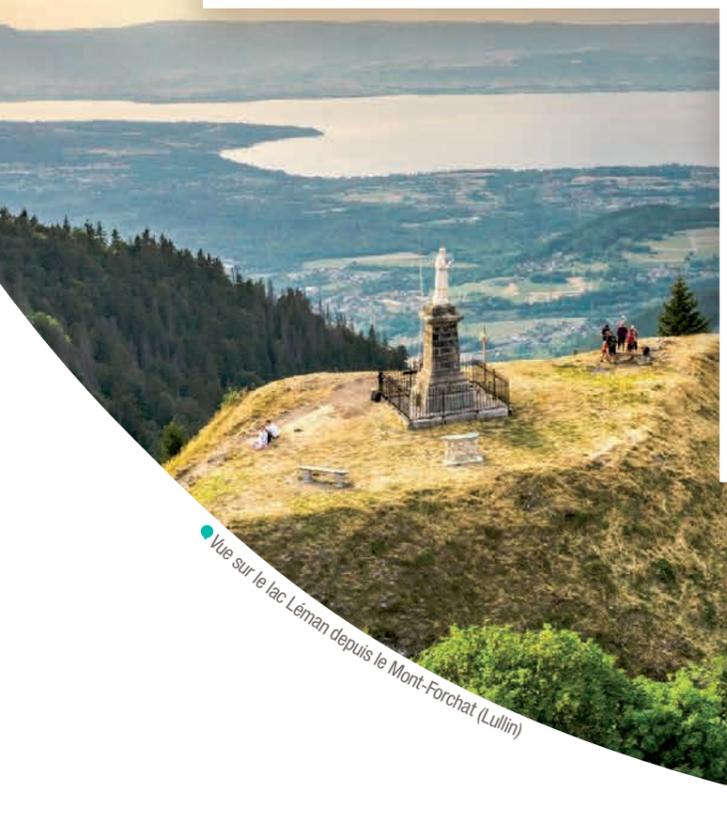


La Côte d'Arbroz

LA VALLÉE DU BREVON (*4 communes*), traversée par le Brevon, l'une des 3 Dranses. Elle présente de très nombreux atouts qui lui confèrent un charme discret et un intérêt réel avec son riche patrimoine religieux, ses stations de ski familiales, ses nombreux sentiers de randonnée et la beauté authentique de ses alpages.



Lullin



Vue sur le lac Léman depuis le Mont-Forchat (Lullin)



LA DÉMOGRAPHIE DU TERRITOIRE

Le Haut-Chablais a une densité de population qui évolue. La population du territoire est de **12 698 habitants** permanents au dernier recensement de 2017 (*10 682 en 1999*). Entre le recensement de 1999 et 2017, la population a augmenté de 2016 habitants. La densité est de 41 habitants au km².

On constate une augmentation des personnes à partir de la quarantaine (*27,9% contre 22,4% en 20 ans**). Il en est de même pour les personnes de plus de 60 ans (*13,7% contre 12,6%*).

*Source INSEE du 16 juillet 2015.



Aire de jeux au Parc des Dérêches (Morzine)

2 056
FAMILLES AVEC ENFANTS CONTRE
416 MONOPARENTALES

L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

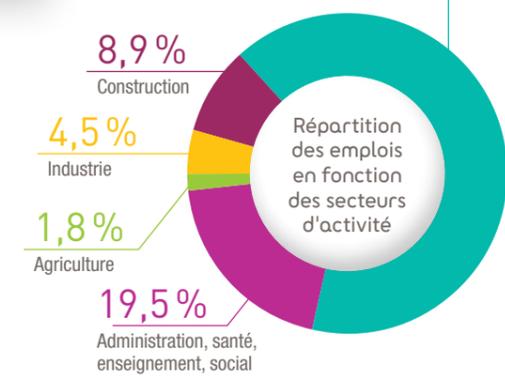
Le territoire du Haut-Chablais est caractérisé par son économie présentielle notamment touristique, même si les bases productives sont encore présentes comme l'agriculture, l'artisanat, le secteur de la construction.

EN TERMES D'EMPLOIS



Personnes ayant un emploi

70,5% sont salariés
29,5% sont non-salariés
44% travaillent dans leur commune de résidence
56% en dehors



Le nombre de travailleurs saisonniers est estimé à 6 500 personnes. L'hiver, ce sont 4 500 saisonniers qui travaillent en station dont 65 % proviennent de l'extérieur du territoire.

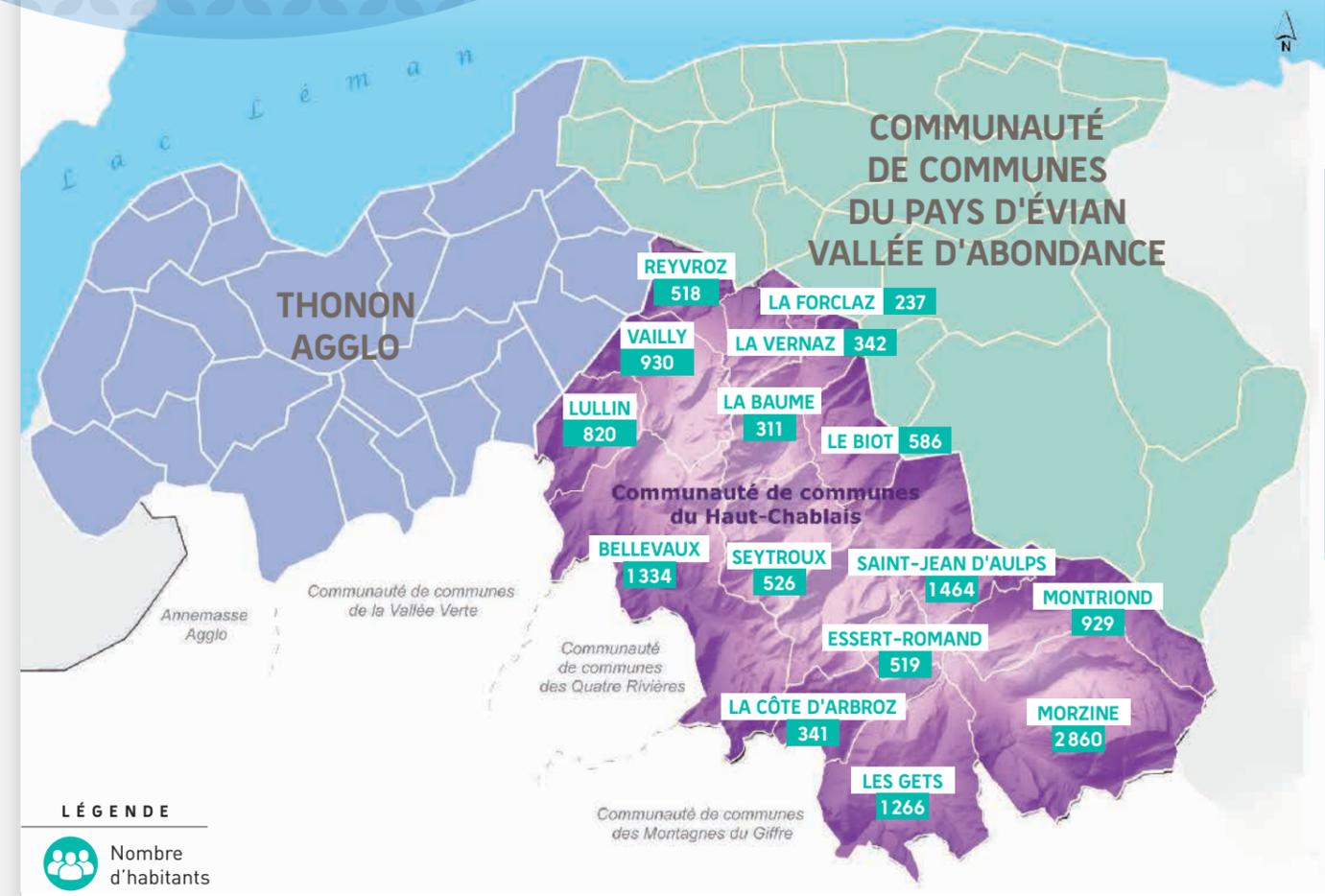
Cette répartition, avec une représentation très forte des emplois dans le commerce, le transport et les services est classique des territoires de montagne à vocation touristique. Les liens entre le tourisme et l'agriculture sont indissociables d'où une présence forte des agriculteurs dans les emplois.

Également, l'activité de la construction est consolidée par l'activité touristique que ce soit en termes d'aménagements réalisés par les collectivités, les stations ou d'hébergements résidentiels ou touristiques portés par des particuliers.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS

La Communauté de Communes du Haut-Chablais est ainsi nommée depuis le 1^{er} janvier 2014. Elle est issue de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps créée, par arrêté préfectoral, le 22 décembre 1994. L'intercommunalité regroupait alors 9 communes de la Vallée d'Aulps : La Baume, Le Biot, La Côte d'Arbroz, Essert-Romand, La Forclaz, Montriond, Saint-Jean d'Aulps, Seytroux, La Vernaz.

En application de la loi du 16 décembre 2010 relative au renforcement des structures intercommunales, elle a été élargie, par arrêté préfectoral du 22 avril 2013, à 6 autres communes : 2 dans la suite de la Vallée d'Aulps : Les Gets et Morzine-Avoriaz, et 4 en Vallée du Brevon : Bellevaux, Lullin, Reyvroz, Vailly. Constituée ainsi des 2 vallées, les élus communautaires ont souhaité modifier le nom de la collectivité en Communauté de Communes du Haut-Chablais, dont l'acronyme est CCHC, afin de mieux représenter le territoire.



L É G E N D E
Nombre d'habitants



Le conseil communautaire

La Communauté de Communes du Haut-Chablais est administrée par un organe délibérant, le Conseil Communautaire. Le Conseil est composé de 30 membres titulaires et de 8 suppléants. Il définit l'orientation générale suivie par la CCHC, délibère sur les affaires courantes importantes, les projets et les actes juridiques majeurs (achats fonciers, marchés publics...). Il se réunit 1 fois par mois.

Les compétences de la CCHC

Parmi les compétences de Communauté de Communes, plusieurs relèvent du champ du développement et de l'aménagement dans un territoire à forte vocation touristique.

- L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE
- LA CONSTRUCTION ET GESTION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
- LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE en particulier sur le tourisme (soutien des actions en faveur des travailleurs saisonniers, financement de deux offices de tourisme), l'agriculture
- LA POLITIQUE CULTURELLE
- LA PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT
- LES MOBILITÉS ET LES TRANSPORTS PUBLICS
- LE GÉOPARC DU CHABLAIS

Les politiques publiques menées depuis plus de vingt ans ont toujours eu pour objectif de conserver le caractère attractif du territoire et une qualité de vie harmonieuse en jouant sur la complémentarité de ses particularités plutôt qu'en les opposant. Le maintien des équilibres entre les différents sous-ensembles du territoire, entre les activités économiques, entre les rôles que joue chaque type de collectivités sont l'expression d'une vision politique sur du long terme.

Cette stratégie territoriale s'est traduite dans :

- la prise en compte des différents enjeux sociaux, économiques, culturels, environnementaux, touristiques du territoire dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT porté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais,
- la mise en œuvre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat dont le Projet d'Aménagement et de Développement Durables vient d'être approuvé,
- les contrats successifs qui ont accompagné son développement au niveau touristique :
 - les contrats de plan État Région stations moyennes (1996-2000, 2000-2006),
 - les contrats stations durables de moyenne montagne (2006-2013),
 - le contrat Espace Valléen (2015-2020)...
- La participation à des programmes européens Alcotra :
 - Le programme Alcotra PACTA destiné à promouvoir l'activité culturelle sur le territoire,
 - Le programme Alcotra ARTACLIM dont un des objectifs a été de sensibiliser les élus et la population, à la nécessité de mettre en place un projet territorial intégrant l'adaptation des activités au changement climatique,

- la création d'office de tourisme intercommunal : l'office de tourisme de la vallée d'Aulps,
- la mise en œuvre d'actions structurantes comme la politique de déplacement innovante.

Cette vision stratégique se veut ainsi globale, en tenant en compte de toutes les interactions possibles entre les secteurs d'activités et leurs acteurs, et elle est fondée sur la prise en compte des particularités de chacun dans un mode co-constructif.

LES ENJEUX STRATÉGIQUES DU TERRITOIRE

Lors de la précédente mandature, la Communauté de Communes du Haut-Chablais a engagé une démarche pour mettre en œuvre un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat qui a fait l'objet d'une concertation large et d'une contribution forte des acteurs et population du territoire. C'est aujourd'hui le document de référence quant à la vision que peuvent en avoir les élus pour le territoire.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables pose les enjeux du territoire pour les prochaines années. **Quatre grandes orientations ont été identifiées :**



Orientation 1

Porter une stratégie de développement économique propre au Haut-Chablais en s'appuyant sur la dynamique touristique des stations de renommée internationale.

[Annexe 1 - Thème Tourisme]



Orientation 2

Organiser un développement qualitatif du Haut-Chablais autour d'une armature territoriale multipolaire.



Orientation 3

Faire du Haut-Chablais un territoire mieux maillé et mieux connecté.



Orientation 4

Préserver et valoriser l'identité du Haut-Chablais par une stratégie sur le long terme de gestion maîtrisée des espaces urbains, touristiques, émergents, naturels, agricoles et forestiers.



SYNTHÈSE

Le territoire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais est considéré comme un bassin de vie avec une activité économique endogène forte qui permet à la collectivité de maîtriser sa destinée.

Le tourisme est considéré comme la locomotive de l'économie locale avec une part importante de l'activité hivernale puisque celle-ci représente les 2/3 des nuitées.

Le développement du tourisme se fait en relation avec les autres secteurs d'activités comme l'agriculture et l'artisanat. Il y a des interdépendances entre ces différents secteurs qui sont bien identifiées et revendiquées. Ainsi, l'activité touristique est au service de ses habitants et du territoire.

La stratégie de développement touristique du territoire est pleinement intégrée dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui apporte la vision partagée des enjeux auxquels le territoire est soumis et auxquels doit répondre la stratégie.

La Communauté de Communes du Haut-Chablais, en portant le PLUi, se positionne comme **animatrice d'un territoire de projets.**

LE PRÉAMBULE DE LA PREMIÈRE ORIENTATION PRÉCISE :

L'économie du Haut-Chablais bénéficie des retombées économiques des grandes stations internationales. Le diagnostic a démontré que le développement touristique du Haut-Chablais est en partie lié aux grandes destinations alpines, avec les stations de Morzine-Avoriaz et Les Gets. Nonobstant le poids important de ces stations dans l'économie touristique du territoire, il est essentiel de ne pas négliger les stations au caractère plus familial, adapté non plus à un tourisme de masse, mais à un tourisme de proximité.

Par ailleurs, au-delà des stations, le territoire du Haut-Chablais offre également des sites touristiques en basse

vallée d'Aulps (Le Jotty) ou dans la vallée du Brevon. Ainsi la valorisation touristique portée par le PADD du PLUi est bien celle de l'intégralité du territoire.

Le tourisme participe, depuis plusieurs décennies, au maintien et au développement des autres activités économiques du territoire, en premier lieu l'artisanat et le BTP, portés par l'économie de la construction, mais aussi de l'activité agricole et pastorale.

Le souhait des élus du Haut-Chablais est de pouvoir offrir aux habitants la possibilité de travailler sur le territoire, afin qu'il conserve les spécificités de chaque secteur ou commune.

Pour cela, il est essentiel de s'appuyer sur les secteurs économiques identitaires du territoire (bois, agriculture, tourisme...) mais également les nouvelles formes d'économies (numérique, énergie renouvelable) tout en veillant à maintenir et développer les activités répondant aux besoins des habitants et touristes (services, commerces...). Le développement d'activités économiques aussi diverses, nécessite des espaces et produits immobiliers adaptés de par leur taille, leur typologie, et leur localisation. Ces espaces et produits immobiliers doivent également pouvoir s'adapter aux mutations économiques de long terme et aux différents stades de développement des entreprises.

Du reste, le secteur économique au sens large doit se structurer, et s'adapter à la multipolarité du territoire et intégrer les spécificités de chaque commune, permettant de répondre aux besoins des populations en matière d'emplois, de services et d'activités, en lien avec les axes de déplacements majeurs, répondant aux problématiques d'accessibilité. Le maintien des commerces et services de proximité participe également au vivre ensemble, à la cohésion sociale et contribue à maintenir un tissu d'emplois locaux permanent sur le Haut-Chablais.

Les secteurs agricoles et forestiers prédominant sur le territoire, restent les leviers d'actions principaux pour le

maintien des espaces ouverts, des emplois locaux et de valorisation de l'identité territoriale. La pérennisation des exploitations, le maintien des espaces agricoles stratégiques, la reprise d'exploitation sont des enjeux auxquels le projet politique du PLUi s'attache à répondre.

Enfin, le projet politique porte des orientations sur la prise en compte des évolutions climatiques, de la transition énergétique et de la durabilité du territoire, en réduisant les déchets ou en valorisant les énergies renouvelables. La Communauté de Communes du Haut-Chablais a souscrit en 2017 au projet ARTACLIM, afin d'être un territoire «pilote» dans la prise en compte

des évolutions climatiques à l'échelle de son territoire. Ce programme en cours d'étude, doit permettre de doter le Haut-Chablais d'une stratégie sur le long terme dans l'aménagement de son territoire.

Le PLUi-H, qui est élaboré sur une temporalité à 20 ans, mais conditionnée pour une maîtrise de la consommation foncière à court, moyen et long terme, doit constituer la première pierre de cette stratégie.

Par ailleurs, la prise en compte des risques est un facteur important en termes de choix de développement, étant donné les contraintes présentes sur ce territoire montagnard.